

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante, et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Ile, qui continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix des annonces, à partir du 1<sup>er</sup> septembre, est conforme à celui de la GAZETTE DE LIÈGE.



# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### EXTÉRIEUR.

#### ESPAGNE.

Barcelonne, le 4 septembre. — Les événemens de Tarifa, Almería et Huelva, avaient produit ici une certaine sensation. Le corps municipal s'étant réuni s'est déclaré en séance permanente: il a pris et engagé les autres autorités à prendre les mesures de précaution qu'il a jugées convenables, et qui ont mérité l'approbation du général Maringóné. Parmi celles qu'il conseillait aux autres autorités, figurait l'arrestation de quelques personnes suspectes, et l'ordre de faire sortir de Barcelonne les officiers, sous-officiers et soldats de l'ancienne armée.

Par suite de la première, huit personnes ont été arrêtées; de ce nombre était l'ex-député aux cortès Valle, qui a été relâché quelques heures après son arrestation.

La seconde a donné lieu à l'arrêté suivant de l'intendant de police.

Intendance de police de la principauté de Catalogne.

Dans le terme précis de vingt-quatre heures, qui commenceront à compter dès les dix heures du matin de ce jour, devront sortir de cette ville tous les officiers, sous-officiers et soldats qui ont obtenu des congés indéfinis pour d'autres points où ils doivent fixer leur résidence en s'y adressant en droite ligne; pariant, s'ils continuent d'éluder les ordres du gouvernement, il en résultera de graves préjudices tant pour eux que pour les habitans et propriétaires qui manqueraient à prévenir l'autorité de l'exécution de cet ordre.

Les commissaires des quartiers sont chargés de la stricte exécution de cet arrêt, sous leur responsabilité.

Barcelonne, le 3 septembre 1824.

L'intendant de police, signé ORTEZ.

— La frégate *la Perle*, le brick *la Bergantina*, et les chaloupes *l'Hercule* et *la Catalane*, sont sortis le 17 août du port de Carthagène, pour croiser sur ces côtes et protéger le commerce contre les pirates.

(Correspondance particulière.)

Madrid, le 6 septembre.

Le roi a en ce moment une correspondance directe avec l'empereur de Russie, Alexandre, ce qui donne lieu à un grand nombre de conjectures plus ou moins hasardées. Cette correspondance est-elle relative aux affaires de la péninsule ou à celles de nos possessions dans l'Amérique? Voilà ce que l'on se demande sans pouvoir résoudre la question. Quoi qu'il en soit, l'affaire de Tarifa avait des ramifications dans d'autres provinces, où des arrestations ont lieu: les commissaires militaires vont avoir de la besogne.

L'armée française d'occupation va être augmentée, suivant les uns, de 10,000 hommes et suivant d'autres de 20,000; ses garnisons et cantonnemens seront calculés de manière à pouvoir se trouver partout en mesure. Le général Digeon, qui commande en chef cette armée, est un militaire distingué, remarquable par l'amabilité de ses formes et son esprit. Dans la campagne de 1814, en Champagne, il commandait une division à l'armée de Napoléon; il n'eût point à se louer des brusqueries de l'empereur qui ne l'épargna pas plus que le duc de Bellune.

Le clergé craint que les besoins de l'état, la pénurie de l'argent pour faire face aux dépenses, n'oblige le gouvernement à s'approprier qu'il est encore très-riche malgré ses pertes, et qu'une partie, au moins, de ses biens, ne soit regardée comme nécessaire pour venir au secours de l'état. Ces craintes bien ou mal fondées, le tiennent dans une sorte d'indécision; quelques archevêques, évêques et chapitres croient parer le coup qui paraît les menacer, en faisant spontanément des dons plus ou moins considérables pour secourir le trésor; le tems seul apprendra si leur calcul est bien fondé.

#### ANGLETERRE.

Londres, le 13 septembre. — Malgré tous les bruits qui ont couru et qui courent encore d'une prochaine dissolution du parlement, nous croyons pouvoir assurer que cette dissolution n'aura point lieu avant l'automne de l'année prochaine. (Sun.)

— M. le secrétaire-d'état Canning a quitté la capitale samedi pour aller en Irlande.

L'état actuel de ce pays est très-satisfaisant; depuis quelque tems les journaux des provinces n'ont pas annoncé un seul outrage grave. L'acte concernant les insurrections cesse d'être en force dans les parties du pays auxquelles il avait été infligé.

— La Gazette de Londres contient différens changemens dans le personnel de la diplomatie britannique près des cours étrangères; entr'autres, lord Erskine est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi de Wurtemberg, en remplacement de M. William Wynn, nommé ministre plénipotentiaire près le roi de Danemark.

— Des lettres de Gibraltar, du 23 août, parlent de bandes de constitutionnels qui paraissent dans le voisinage de cette forteresse; elles ajoutent que les bulletins des insurgés de Tarifa circulent dans les provinces méridionales de l'Espagne, et y produisent beaucoup de sensations.

— On écrit de Madère, du 9 août: « La flotte française, composée de deux vaisseaux de ligne, huit frégates ou forts bâtimens, un brick et deux goëlettes, a paru le 2 de ce mois au large de cette île. Le lendemain matin elle a été vue dans la partie de l'ouest, et le même jour, à midi, un vaisseau français est venu dans la baie, et après avoir couru plusieurs bordées, il a cinglé à l'ouest.

#### AFFAIRES D'AMÉRIQUE.

On a reçu des journaux de New-York jusqu'au 20 août; ils ne contiennent aucune nouvelle ultérieure sur les affaires du Pérou ni du Mexique. Une lettre de Guayaquil insérée dans une des feuilles du 19, confirme la jonction d'Olanetta avec les indépendans dans le Haut-Pérou.

— Il a été reçu, il y a trois jours, des lettres de diverses parties du Brésil. Celles de Fernambuco, qui sont datées du 23 juillet, annoncent que le 24 du même mois il y a eu une bataille décisive entre les troupes impériales, commandées par le général Morgado, et les républicains sous les ordres du président Carvalho. Ce dernier a été défait avec une perte considérable; et après la victoire, Morgado a marché sur Fernambuco, où l'on présume qu'il est entré immédiatement. Aussitôt que la défaite de Carvalho a été connue dans l'intérieur, la population a manifesté son attachement au gouvernement impérial, et l'on ne doutait pas que le parti républicain ne fût très-prompement abattu. On soupçonnait que l'intention du président était d'abandonner le Brésil et de se retirer en Europe. Il avait frété trois bâtimens, et les avait chargés de bois de Brésil et d'autres objets qu'il avait amassés durant son administration.

— Les lettres de Rio-Janéiro sont du 3 septembre. Le paquebot le *Sandwich* y était arrivé d'Angleterre, et comme on avait eu connaissance par cette voie des derniers troubles du Portugal et de la retraite du roi à bord du *Windsor Castle*, toutes les craintes d'une expédition portugaise avaient cessé. La capitale était parfaitement tranquille.

Bahia, suivant des lettres du 17, continuait aussi à jouir d'une grande tranquillité. La corvette impériale la *Maria da Gloria* avait fait voile de Bahia, pour s'emparer du brick de guerre que Carvalho avait envoyé de Fernambuco, pour bloquer Macao.

#### AFFAIRES DE GRÈCE.

Ancône, le 27 août. — C'est en vain que les ennemis des Grecs cherchent à exagérer leurs désastres et à diminuer leurs succès.

Depuis l'ouverture de la présente campagne, les Musulmans n'ont éprouvé que des défaites, partout où il se sont présentés en Thessalie, du côté de Corinthe et sur les bords de l'Attique.

Le désastre d'Ipsara est loin d'avoir eu l'étendue qu'on lui a assigné. Les combattans grecs qui ont péri ont fait payer si chèrement leur vie que de telles victoires sont moins utiles et moins honorables que la défaite. Les forces navales, accourues après la surprise de l'île, ont achevé de détruire jusqu'au dernier les Musulmans mis à terre par le capitain-pacha, et abandonnés par celui-ci, lorsque la violence du vent le força de lever l'ancre et de faire voile vers Mytelène.

Depuis cette époque les flottes combinées des Hellènes l'ont toujours tenu en échec, ils lui font éprouver des pertes continuelles.

La grande flotte d'Egypte n'a rien entrepris. Il paraît certain que Méhémet, vice-roi a donné ordre à son fils de ménager ses forces et de se borner à s'emparer de quelque bonne position, si l'occasion se présentait d'en venir à bout sans qu'il y eût de grandes pertes à essuyer.

Samos est dans l'état de défense le plus respectable. Il faut bien que les primats de cette île soient rassurés sur leur position puis que, malgré la grande quantité de troupes rassemblées de l'autre côté du détroit qui la sépare du continent, et qui sont campées aux environs de la ville de Scala-Nova (Echelle Neuve), ils ont refusé les renforts que leur offrait le gouvernement-général. Certes, si le danger était imminent, ce ne serait point la considération des dépenses que le séjour de ces renforts occasionnerait aux habitans, qui les engagerait à les refuser. Il faut croire plutôt qu'ils se croient bien sûrs de résister avec leurs propres moyens.

Les flottes combinées et leurs brûlots sont trop redoutés des Turcs, pour que le capitain-pacha ose se hasarder à une attaque aussi difficile, aussi long-tems que sa flotte sera exposée à être assaillie, pendant qu'elle serait dégarnie par la descente dans Samos.

Il faut considérer la campagne actuelle comme terminée pour les Turcs. C'est encore une année de gagnée pour la cause des Grecs. Il est possible que d'un jour à l'autre vous appreniez que le vice-roi d'Egypte a fait son traité avec eux. Les pertes qu'il a faites au Caire dans l'incendie de son arsenal, sont les seules causes du retard apporté à la réunion de ces adversaires de la Porte.

*Livourne, le 1er septembre.* — Il est arrivé aujourd'hui de Thessalonique un navire qui a fait la traversée en 26 jours. Voici les détails qu'il a donnés sur la reprise d'Ipsara :

« Les Turcs y avaient laissé 1,500 hommes de garnison et 25 navires chargés de provisions de bouche. Les Grecs parurent inopinément, taillèrent les Turcs en pièces, enlevèrent les navires, s'emparèrent d'une grande partie du butin, convertirent par l'action de la poudre et du feu l'île en un monceau de décombres, et la quittèrent ensuite de nouveau sans y laisser un seul homme. Il y avait dans le golfe de Salonique et dans l'Archipel un grand nombre de petits corsaires. La flotte grecque avait suivi celle des Turcs vers Samos. Nous devons apprendre bientôt des nouvelles intéressantes.

#### ALLEMAGNE.

*Francfort, le 14 septembre.* — LL. AA. le prince et la princesse d'Orange sont partis hier matin pour Weimar. LL. AA. le landgrave et la landgrave de Hombourg leur ont fait une visite avant-hier soir.

Le gouvernement prussien est sur le point de publier une ordonnance portant une réduction sur le traitement de tous les fonctionnaires publics, soit civils ou militaires, dont le produit sera versé dans une caisse particulière destinée à augmenter la pension de ceux de ces fonctionnaires qui seront mis à la retraite. Toutes les personnes qui ont été arrêtées depuis quelque tems à la réquisition du cabinet de Berlin, sur divers points de l'Allemagne, ont été transférées dans diverses forteresses, où elles seront interrogées par des commissaires délégués ad hoc. Parmi elles on remarque M. Witte, qui a fait un long séjour en Suisse; il est gravement compromis pour s'être occupés d'objets politiques. C'est à Barenth, dans la Franconie bavaroise, qu'il a été arrêté et livré aux autorités prussiennes des frontières, d'après la demande du ministre de la police à Berlin.

#### FRANCE.

*Paris, le 15 septembre.* — Hier à 2 heures, le roi a été plongé dans un si profond assoupissement que la plus vive inquiétude s'est répandue aussitôt au château, et du château parmi la foule rassemblée sur la place du Caroussel. Mais à trois heures et demie le roi est sorti de cette léthargie; il conservait toute sa connaissance.

Du 14 septembre, neuf heures du matin.

9e. bulletin de la maladie du roi. — La syncope alarmante éprouvée par S. M. au milieu du jour a été d'un calme qui s'est prolongé jusqu'à six heures. Ce soir la fièvre a redoublé, et a renouvelé toutes les inquiétudes.

Mercredi, 15 septembre, huit heures du matin.

10e. bulletin. — La nuit a été des plus orageuses; la fièvre a redoublé ce matin avec des anxiétés et des faiblesses réitérées; la respiration est de plus en plus laborieuse.

Du 15, dix heures du matin.

11e. bulletin. — L'affaiblissement de toutes les fonctions va toujours croissant.

A deux heures, 15 septembre.

12e. bulletin. — La situation du roi ne s'est point améliorée depuis huit heures du matin.

Il est quatre heures. L'état du roi est toujours le même. On espère qu'il y aura un nouveau bulletin à six heures et demi.

— Hier, depuis onze heures jusqu'à quatre heures, les princes, les princesses de la famille royale, Mgr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, et Mgr. le duc de Bourbon sont restés auprès de S. M. Mgr. l'archevêque de Paris, Mgr. l'évêque d'Hermopolis, M. le chancelier, M. le prince de Talleyrand, M. le marquis de Sémonville, grand-référendaire de la chambre des pairs, étaient également auprès de S. M. Les ministres sont restés réunis au château.

L'infant don Miguel, le nonce du pape et M. le prince de Castelcicala, ambassadeur de Naples, s'y sont également présentés.

— Ce matin à cinq heures et demie, LL. AA. SS. MMgrs. le duc de Bourbon, et le duc d'Orléans, les ministres, l'archevêque de Paris, M. le préfet de police, et grand nombre de dignitaires se sont rendus au château des Tuileries.

— La constitution si forte du roi a triomphé encore ce matin d'une crise semblable à celle qui s'était manifestée hier. Les mêmes symptômes ont produit les mêmes alarmes. Le roi a voulu qu'on recommençât les prières des agonisants, et ne pouvant prononcer chaque réponse, il a dit seulement qu'il suivait tout et qu'il y répondait mentalement.

Il s'est fait donner un crucifix et l'a baisé à plusieurs reprises. Les personnes qui assistaient à cette scène auguste ont pu se rappeler la mort du chef de cette noble race des Bourbons, et ce qu'en raconte d'une manière si touchante et si naïve son fidèle serviteur Joinville.

A la seconde crise, la poitrine du roi s'est engagée, et les sentimens que sa voix ne pouvait exprimer se lisaient encore sur son visage. Rien ne pourra donner une idée de la douleur de la famille royale, si l'affliction qu'éprouve le peuple de Paris ne faisait comprendre aisément à chacun celle de nos princes.

— Hier, à quatre heures, il y a eu conseil des ministres chez M. de Villèle.

— Une feuille de l'opposition dite royaliste contient aujourd'hui l'article suivant dont nos lecteurs apprécieront l'opportunité et la convenance. Après un éloge du roi agonisant dont l'histoire, dit-elle, appartient déjà à la postérité, elle ajoute : «... Le nouveau règne approche, le noble fils de France, le modèle de l'honneur et de la loyauté est appelé au trône; autour de lui se groupent les héros de l'Espagne et ce noble enfant l'espoir de la patrie affligée.

« Français! consolons-nous, le roi ne meurt jamais dans le royaume de France. »

— Comme tous les bons Français, les Israélites de Paris pénétrés de douleur à la nouvelle de la maladie du roi, ont fait dans leur temple des prières pour le rétablissement de la santé de cet auguste monarque. (*Drapeau blanc.*)

— Les dernières lettres de Mexico portent aussi que le gouvernement du Mexique a refusé de recevoir M. Samuel, commissaire français, attendu qu'il n'était pas porteur de lettres de créance satisfaisantes. (*Étoile.*)

(Un journal anglais fait observer que M. Chasseriau avait reçu l'adhésion seulement du gouvernement de la Martinique et point du roi de France, de sorte que le gouvernement colombien, en lui refusant des passeports pour se rendre à Bogota n'a fait qu'agir convenablement, et il ajoute qu'un ministre ou consul de France, accrédité en due forme sera accueilli avec hospitalité en Colombie.)

#### INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 18 SEPTEMBRE.

S. M. vient d'autoriser le paiement d'une prime de 23 centimes (cents) pour chaque centaine de souris qui seront détruites d'ici au 1er décembre prochain.

— Ce n'est pas seulement en France et dans notre pays dit le *Journal de la Belgique* que le bruit de la mort du roi de France a couru, mais encore en Angleterre; car *The Courier* du 14 dit en avoir reçu la nouvelle par voie extraordinaire.

Le même journal contient le post-scriptum suivant :

Un courrier du cabinet de France est passé par Bruxelles à 2 heures de l'après-midi avec des dépêches, et se rendant en toute diligence à La Haye; on lui demandait des nouvelles de la maladie du roi, il a donné pour toute réponse, qu'il ne pouvait rien dire.

On attend d'autres courriers ce soir.

— Un avis, écrit sur l'adresse d'une lettre parvenue à Bruxelles par voie extraordinaire, porte que le roi de France est mort dans la nuit du 15 au 16. (*L'Ami du Roi.*)

— Le prix du froment dans la ville de Namur a été plus élevé de 39 centimes (cents) par sarsière dans le mois d'août que dans celui de juillet 1824.

— La foire de Malines commencera le premier du mois prochain et sera close le 14 suivant.

— On lit dans le journal de Rotterdam que le transfèrement des bureaux des ministères de La Haye à Bruxelles, aura lieu cette année plus tard que de coutume et seulement au mois d'octobre.

— Le bureau de la Société nationale de commerce a déjà commencé ses opérations à La Haye.

— A Rome, le marquis Joseph d'Origo, vient de faire l'heureux essai d'une pompe à incendie d'une construction particulière. Par son moyen, l'eau lancée en masse et retombant pour ainsi dire par torrents sur les points embrasés, les couvrent instantanément sur un tel volume, que la flamme la plus vive est obligée de céder à cette espèce de déluge universel. L'expérience en a été faite avec beaucoup de succès par l'inventeur, en présence d'un grand nombre de savans; elle a complètement réussi pour la prestesse de la manœuvre et la rapidité du résultat, qui n'a exigé que quelques minutes.

Liège, le 18 septembre.

Messieurs les rédacteurs,

C'est avec un vif sentiment d'intérêt que j'ai lu dans votre journal d'hier, un arrêté de notre régence relatif aux loteries étrangères et non autorisées par le gouvernement.

Dupe cent fois des belles promesses ou des instances fatigantes de ces distributeurs complaisans qui s'en vont promenant des billets de porte en porte, je suis un des premiers à m'applaudir et à remercier nos magistrats de cette mesure prohibitive. La sagesse d'une administration se montre autant dans l'établissement de choses utiles que dans la répression d'un abus.

Faisant des vœux pour qu'un jour toute loterie soit prohibée, comme immorale dans sa source, et funeste dans ses conséquences, j'ai l'honneur, etc.

En insérant la lettre qui suit, nous ferons observer que les détails donnés hier, nous venaient d'une source respectable.

Liège, le 18 septembre 1824.

A Monsieur l'éditeur du journal Mathieu Laensberg.

Il s'est glissé des erreurs dans le narré que vous avez fait, numéro 147 de votre journal, du danger qu'ont couru le 15 de ce mois, en se baignant dans la Meuse, deux enfans de neuf à dix ans. Le sieur Carman et moi nous nous précipitâmes dans le fleuve, Carman tout vêtu et moi déshabillé; je me saisis d'un des deux enfans que je déposai dans le bateau du sieur Receveur qui pêchait avec son fils; je fus ensuite détacher du sieur Carman l'autre enfant qui le tenait à la jambe et je le plaçai dans le même bateau où Carman monta. Je repris ensuite le rivage à la nage; je n'ai couru aucun danger ni reçu de secours de personne. Je vous prie, Monsieur, de vouloir insérer la présente dans votre prochain numéro.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L. GALLAND.

MÉMOIRES DE JOSEPH FOUCHÉ.

Parmi cette foule de documens historiques qui apparaissent chaque jour, les mémoires de Fouché sont de nature à exciter au plus haut point la curiosité publique. Chacun a envie de connaître les ressorts cachés de tant de révolutions successives, les recherches dans les écrits de celui qui chef de la police la plus inquisitoriale qui ait peut-être jamais été organisée, a dû en pénétrer les mystères les plus obscurs, les plus

ses les plus secrètes. Jamais historien par sa position ne fut plus propre à développer à nos yeux des tableaux d'une effrayante vérité; beaucoup de personnages s'y trouveront placés sous un jour peu favorable. Mais en les citant au tribunal de l'opinion, quel jugement l'y attend lui-même? Suivons le dans sa carrière. Fougueux démocrate, on le voit d'abord voter la mort de Louis XVI, puis devenir le ministre et le confident de l'homme qui immolait toutes les libertés publiques à son ambition, travailler ensuite activement à sa chute, contribuer enfin au rappel des Bourbons jadis proscrits par lui, et accepter d'eux un ministère qu'il se flatte vainement de conserver en signant les lettres d'exil de ses anciens amis et collègues à la convention. Quelle qu'adresse qu'il nutte à présenter les motifs de sa conduite, parviendra-t-il à se faire absoudre? Nous ne le croyons pas.

Il a beau assurer que le tems de produire la vérité est venu, qu'il la dira, *coûte qu'il coûte*; les lecteurs judicieux trouveront toujours qu'au milieu des aveux très-remarquables qui lui échappent, il glisse trop rapidement sur les premières époques de sa vie politique; sur ses missions sanglantes dans les départemens, sur la source de ses immenses richesses et sur son extrême facilité à adopter un nouveau maître comme de nouveaux principes. Cet écrit néanmoins sera lu avec le plus vif intérêt, parce qu'il contient abondamment de quoi alimenter la malignité, qu'il révèle sur les personnages les plus marquans de l'époque une foule de particularités inconnues jusqu'à ce jour, et que pouvait seul nous divulguer celui à qui rien n'échappait, grâce à la multitude d'yeux et d'oreilles chargés de voir et d'entendre pour lui. « Nul doute, dit-il, que je n'eusse des observateurs soudoyés dans tous les rangs et dans tous les ordres; j'en avais dans les deux séries, rétribués à mille et à deux mille francs par mois, selon leur importance et leurs services. Ma police acquit un tel crédit que dans le monde on alla jusqu'à prétendre que j'avais parmi mes agens secrets trois seigneurs de l'ancien régime, titrés de princes et qui chaque jour venaient me donner le résultat de leurs observations. » Parmi les anecdotes renfermées dans ce premier volume, nous en prenons une qui montre avec quelle exactitude était servi l'Arguminateur, puisque le premier consul lui-même ne pouvait lui dérober ses plus secrètes actions.

« Frappé, à son dernier passage à Milan, de la beauté théâtrale de la cantatrice G...., et plus encore des sublimes accents de sa voix, Bonaparte lui fit de riches présens et voulut se l'attacher. Il chargea Berthier de conclure avec elle traité sur de larges bases, et de la lui amener à Paris; elle fit le voyage dans la voiture même de Berthier. Assez richement dotée, à quinze mille francs par mois, on la vit briller au théâtre et aux concerts des Tuileries, où sa voix fit merveille. Mais alors le chef de l'état évitait tout scandale, et ne voulant donner à Josephine, jalouse à l'excès, aucun sujet d'ombrage, il ne faisait à la belle cantatrice que des visites brusques et furtives. Des amours sans soins et sans charmes ne pouvaient satisfaire une femme altière et passionnée. La G.... eût recours à l'antidote infailible; elle s'enflamma vivement pour le célèbre violon Rode. Epris lui-même, il ne sut pas garder de mesure, bravant la surveillance de Junot et de Berthier. Un jour, dans ces entrefaites, Bonaparte me dit qu'il s'étonnait qu'avec mon habileté reconnue, je ne fisse pas mieux la police, et qu'il y avait des choses que j'ignorais. — « Oui, répondis-je, il y a des choses que j'ignorais, mais que je sais maintenant; par exemple, un homme d'une petite taille, couvert d'une redingote grise, sort assez souvent par une porte secrète des Tuileries, à la nuit noire, et accompagné d'un seul domestique, il monte dans une voiture borgne, et se rend chez la signora G....; ce petit homme, c'est vous, à qui la bizarre cantatrice fait des infidélités en faveur de Rode, le violon. » A ces mots le consul tournant le dos et gardant le silence, sonna et je me retirai. Un aide-de-camp fut chargé de faire l'ennemi noir auprès de l'infidèle qui, indignée, refusa de se soumettre au régime du sérail. On la priva d'abord de son traitement et de ses pensions, croyant la réduire ainsi par famine; mais éprise de Rode, elle resta inflexible, et rejeta les offres les plus brillantes de Pylade Berthier. On la força de sortir de Paris; elle se réfugia d'abord à la campagne avec son amant, puis tous deux s'évadèrent, et allèrent retrouver la fortune en Russie. »

#### MODES.

Les blouses sont encore de mises, elles paraissent aussi indispensables à certaines femmes que les larges pantalons à certains hommes. Cependant on ne les porte plus guère que le matin, à moins qu'elles ne soient en organdis; alors on les orne de broderies en laine de couleur, et surtout en coton blanc. Ce dernier ornement est du meilleur goût; chaque rangée est séparée par un large plis plat ou deux plis accolés. Le minimum des rangées est trois, le maximum cinq; s'écarter de ce nombre serait un crime de lèse-toilette.

On donne aux garnitures des robes de taffetas et de gros de Naples la forme de demi-cercles dentelés, ou de crête de coq. Celle-ci a surtout acquis une grande vogue depuis le renouvellement des combats de coqs. Ainsi jadis, les dames prenaient les couleurs des chevaliers qui s'illustraient dans les tournois. On a remarqué très-peu de redingottes à pélerine, boutonnières du haut en bas. Cette coupe de vêtement n'est ni favorable à la taille, ni agréable à l'œil; néanmoins les dames portent encore des pélerines, mais elles ne tiennent pas à la robe et peuvent disparaître à volonté.

La calotte des chapeaux de gaze s'agrandit, tandis que la tour de la passe diminue. Si l'on n'y prend garde, bientôt le volume de la forme restera seul. Une pareille coiffure n'est avantageuse qu'aux femmes d'une beauté remarquable. Les autres ne sauraient, sans quelque inconvénient, renoncer à toute avance.

Quant aux chapeaux de paille d'Italie, ils conservent, au contraire, leurs immenses bords. On a cru s'apercevoir pourtant qu'on avait commencé à les diminuer par derrière; par devant la passe se balance toujours au gré du zéphir, et fatigue la vue par ses fréquentes ondulations.

La couleur à la mode pour robes et pour capottes en étoffe de soie, est maintenant la couleur *fossile*. C'est une nuance tendre qui a de grands rapports avec la nuance couleur de chair. Voilà donc l'homme *fossile* en faveur parmi les dames du dix-neuvième siècle; cette mode sera-t-elle durable? on sait qu'elles changent souvent. Nous parlons des modes.

Tout homme qui prétend à l'élégance, doit avoir le chapeau de soie, l'habit de drap zéphir, le gilet et le pantalon de piqué, la cravate anglaise et les souliers de daim; avec cette chaussure, la jambe de cerf est de rigueur.

#### LOGOGRIPE.

Sur mes huit pieds, je fais du bruit, lecteur,  
Sur vos pas, sans ma queue, attirant le voleur,  
Je le ferai fuir d'une lieue,  
Si pour m'offrir à lui vous me rendez ma queue.  
Le mot du dernier logogripe est Poulet.

#### VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent qu'ils procéderont mercredi, 22 septembre courant, à onze heures du matin, à la salle des séances à l'hôtel-de-ville, à l'adjudication au rabais des ouvrages pour l'appropriation d'une partie de l'hôtel-de-ville pour le service de la milice.

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé une soumission la veille de l'adjudication avant midi, et pour qu'elle soit admise elle doit être rédigée sur papier timbré et adressée au collège des bourgmestre et échevins, indiquer le nom et le domicile du soumissionnaire, et le prix de sa soumission en florins des Pays-Bas.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, ainsi qu'au bureau des travaux publics; il est à voir tous les jours de 9 heures du matin à midi.

A l'hôtel-de-ville, le 15 septembre 1827.

Le bourgmestre, Chev. DE MELOTTE D'ENVOZ.

#### TAXE DU PAIN. — Du 18 septembre.

PAIN seigle. . . . s. 4 0 l.  
» menage. . . . s. 6 0 l.  
» blanc. . . . s. 8 3 l.

Cette taxe est la même que celle de la semaine dernière.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 17 septembre.

Naissances : 7 garçons, 8 filles.

Décès : 3 garçons, 1 homme; savoir:

Gaspar Falla, âgé de 56 ans, boucher, rue derrière l'Hôtel-de-Ville, époux de Barbe Debruge.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(75) BAL chez la Veuve DELBOUILLE à Jemeppe, le 19, 20 et 26 septembre. Prix d'entrée un franc par cavalier. On commencera à six heures.

Au *Wauxhall Champêtre*, chez MARÉCHAL, à la Boverie, on fricasse des oies à la manière de Visé.

A louer dès à présent, une belle et spacieuse maison de commerce sise sur le Grand-Marché enseignée de la Balance d'or, n. 24.

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

(82) Le vingt-un septembre mil huit cent vingt-quatre, à dix heures du matin, sur la place du Marché de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles, effets et bestiaux, consistant en tables, chaises, marmites, chaudrons et étainerie; garde-robes; six chevaux, six vaches, cinq truies, vingt nourains, deux chariots et autres objets.

Le tout sera payé argent comptant.

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

(83) Le vingt-deux septembre mil huit cent vingt-quatre, à dix heures du matin, sur la place du Marché de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles, effets et bestiaux, consistant en tables, chaises-haute garde-robe, marmites et chaudrons; cuivrerie, étaine, rie; huit chevaux, huit vaches, deux truies, quatre nourains, tombereau et autres objets.

Le tout sera payé argent comptant.

#### VENTE D'ARBUSTES.

(81) J. B. Mertens, père, jardinier fleuriste, à Louvain, fera vendre, en la demeure du notaire BERTRAND, place St-Lambert, à Liège, le mardi 28 septembre, à deux heures et demie de l'après-midi, une forte quantité de camélia et d'arbustes, tels que lauriers, grenadiers, orangers, citronniers, oleanders, myrthes, jasmins; plus, une collection d'oignons à fleurs, consistant en jacinthes doubles, duc de Thol, crocus et iris d'Angleterre et d'Espagne.

Une pierre de pompe et quantité de pavés à vendre, de même que porcelaine, au n. 5, rue sur la Fontaine.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

(84) Le vingt-trois septembre mil huit cent vingt-quatre, à dix heures du matin, dans la place publique du marché de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérissenr des meubles, effets et bestiaux, consistant en tables, chaises, marmittes, chaudrons, étainerie, garde-robe, horloges, quatre chevaux, cinq vaches, deux truies, six nourraïns, un chariot et autres objets.

Le tout sera payé argent comptant.

La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra en adjudication par voie de soumissions la fourniture de 150 cordes métriques ou aunes cubes de bois calin dit bois de France; les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désigner le prix de la corde en argent des Pays-Bas, et être remises cachetées vendredi prochain au plus tard avant midi au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir le cahier des charges.

(79) Belle distillerie prête à être mise en activité à vendre; plus, une maison propre à tout commerce ou fabriqué, situées dans la ville de Liège. Et à placer sur biens-fonds, libres de charges, situés dans la province de Liège, 20 mille francs à 4 172 p. c.; 50 mille à 4 p. c. S'adresser, lettres affranchies, numéro 509, rue Basse-Sauvenière, à Liège.

Joli appartement à louer dès à présent, garni ou non, avec remise et écurie et la jouissance d'un grand jardin ayant la plus belle vue. S'adresser chez les Dlls. MANOUX et de SARTORIUS, rue Souverain-Pont, n. 319.

(80) A louer, un grand et bel appartement, avec remises, écuries, jardin potager et d'agrément, situé dans un des plus beaux quartiers de Liège. S'adresser à Mde. LEVASSEUR, rue du Crucifix, n. 721.

Et une grande distillerie avec dépendances, située à Chokier. S'adresser au château de Chokier.

(59) Beau quartier à louer, au n. 348, faubourg Ste.-Marguerite, composé de deux salons, place à manger, cuisine et chambres à coucher; ayant remise et écurie, si besoin, et procurant l'agrément d'un jardin. S'adresser au n. susdit.

AVIS INTÉRESSANT.

La commission établie par l'acte d'attribution du 28 janvier 1820, étant sur le point de procéder à la liquidation des créances à charge de la maison Jaumenne, de Marche-les-Dames, prie les créanciers de ladite maison de vouloir bien envoyer leurs titres de créance le plutôt possible à M. de CAUWER, avocat, à Namur, l'un des commissaires, qui est chargé d'en donner récépissé.

Namur, le 27 août 1824.

Les commissaires, (signés) E. MANDERBACH, MONTIGNY et DE CAUWER.

(55) A vendre, de gré à gré, cinq bonniers de bonne terre labourable, en deux pièces, entièrement libres de charges, sises dans la commune de Landen, arrondissement de Huy. S'adresser au notaire DELEHXY, rue St.-Séverin, à Liège.

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ DOMANIALE.

Le jeudi 30 septembre 1824, aux deux heures de relevée, les héritiers et représentants bénéficiaires de Léonard Libert, homme de loi, feront procéder, par le ministère de Me. LIBENS, notaire royal, en présence et au bureau de M. le juge-de-paix des quartiers de l'Ouest et du Sud réunis, à Liège, chef-lieu de la province de ce nom, rue Plattes-Pierres, n. 693, à la vente et adjudication publique et définitive, au plus offrant et dernier enchérissenr, à la chaleur des enchères et à l'extinction des feux, du domaine de MONGÉAL, vulgairement appelé *Sart-Mattelet*, situé à proximité de la grande route et de la ville de Namur, en la commune de Courrière, au premier arrondissement de ladite province de Namur.

Il se compose de 5231 perches 304 palmes, environ 60 bonniers, ancienne mesure, de jardins, vergers, prés, étang et terres, tenant ensemble, de qualité supérieure à celles de la contrée, et de la culture la plus facile; de grands et vastes bâtimens, solidement bâtis, en pierres de taille et briques, et couverts en ardoises, assis au milieu des terres de la ferme, comportant, maison de fermier et bâtimens d'exploitation; quartier de maître, tour, chapelle desservie anciennement par l'abbaye de Grand-Pré, à qui cette propriété appartenait et qui dimait la commune de Courrière, susceptible de beaucoup d'agrandissemens par les bois domaniaux qui l'entourent et dont la vente est projetée pour l'an 1825. — S'adresser pour informations et renseignemens, ainsi que pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente qui comporte le détail circonstancié de la propriété et des titres; à *Dinant-sur-Meuse*, en l'étude de Me. Warzée, avoué, et Meunier, notaire. — A Namur, en celles de Mes. Waseige, j. c. avoué, Zoude, avocat et Buydens, notaire. — A Andenne-sur-Meuse, en celles de Mes. Degive, Degotté et Mattelet, notaires. — A Huy, en celles de Mes. Wauthier et Moreau, avoués. — A Liège, au bureau de M. le juge-de-paix, en présence de qui la vente aura lieu, et en l'étude de Me. Libens, notaire, nommé pour recevoir les enchères, et chez Me. Combès, avocat, et Davrain, avoué. — Et pour voir l'immeuble, au sieur Charles Degive, fermier au *Sart-Mattelet*, qui le montrera dans tous ses détails aux amateurs qui voudront s'y rendre, et où on trouvera aussi copie du cahier des charges.

(8) L'on demande pour Maëstricht un élève en pharmacie, soit apprentif ou autre. S'adresser chez J. L. FRANKNEY, Grand-Straet, à Maëstricht.

(44) Le samedi 25 septembre 1824, à 3 heures de relevée, on vendra à l'enchère en l'étude du notaire BERTRAND, place St-Lambert, une jolie maison de campagne, couverte en ardoises, avec pompe, citerne et un bonnier en jardin et prairie y contigu, située à une lieue et demie de Liège, au village de Bonnelles, canton de Seraing, dans le site le plus pittoresque.

La mise à prix est de 1,100 florins des Pays-Bas. Le cahier des charges et les titres de propriété sont déposés en l'étude dudit notaire.

(15) Le lundi 27 septembre 1824, à deux heures de relevée, pardevant M. le Juge-de-Paix des quartiers du Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Pied de Bœuf n. 693, il sera procédé par le ministère de Me. DELVAUX, notaire, à ce commis par jugement du tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du 16 août 1824; à la vente aux enchères à l'extinction de feu, d'une Maison, circonstances et dépendances, située en ladite ville de Liège, Mout-St-Martin, portant le n. 605, tenant du levant à la rue, derrière au comte de Mean, vers St.-Martin à l'huissier Nasette et de l'autre côté à Mardaga.

Le cahier des charges est déposé tant au bureau de M. le juge-de-paix, qu'en l'étude dudit notaire.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER.

(70) Mercredi et jeudi 22 et 23 septemb. 1824, à une heure de relevée, M. Mottart, curé de Hanneffe, district de Waremme, fera vendre publiquement et aux enchères, par le ministère de Me. DEJARDIN, notaire, à Borlez, tous ses effets mobiliers, généralement quelconques, consistant en deux chevaux, dont une belle jument arabe, de l'âge de 4 ans, servant à la monture, un hongre de 3 ans, propre au cabriolet, 5 bêtes à cornes, dont trois belles vaches et 2 génisses, un cochon gras, un buffet et une commode en bois d'acajou avec couverture en marbre, une belle pendule, plusieurs commodes, garde-robes, armoires, bois de lit, tables, chaises, le tout à neuf, quantité de matelats, lits en plumes, traversins, oreillers, linges, etc., toute la batterie de cuisine, rien réservé ni excepté. — A crédit, etc.

(49) Le vendredi 24 de ce mois, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE procédera à la requête des enfans et petits-enfans de Jacques-Joseph Leclercq et d'Anne-Joseph Renard, pardevant M. BOVERIE, juge-de-paix des quartiers Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, à la vente aux enchères des immeubles dont la désignation va suivre, situés en la commune de Fléron, arrondissement de Liège; savoir:

1er. Lot. Une maison, grange, étable et une prairie arborée y attenant, contenant cent trente perches 782 palmes ou environ, tenant du levant et nord à Denis Varlet, au midi au chemin appelé Bouillenne qui conduit de l'église à la chaussée et du nord à Mrs. Dartois et Henveaux.

2e. Lot. Deux autres maisons avec grange et une prairie arborée y attenant, contenant cinquante-deux perches 313 palmes (12 verges), tenant du levant à Simon Joyeux, du midi au chemin qui conduit de l'église à la chaussée, du couchant à Denis Varlet et du nord à Simon Joyeux.

3e. Lot. Une prairie dite prairie Balhan, sise près dudit chemin y tenant du levant, du midi à Jacques Balhan, du couchant à Jean Renonnet et du nord à Dieudonné Lambinon, contenant trente-quatre perches 875 palmes (8 verges.)

4e. Lot. Une prairie dite le grand Bognoux, tenant du levant, nord et couchant à Vincent Henveaux et du midi à Simon Joyeux, contenant soixante-cinq perches 391 palmes (15 verges.)

5e. Lot. Une prairie dite le rond Bognoux de cinquante-six perches 672 palmes (13 verges), tenant du levant à la veuve Roland Bartholomé, du midi au sentier commun, du couchant et du nord à ladite veuve Bartholomé.

6e. Lot. Une prairie dite thier près des petites pierres, contenant quarante-sept perches 954 palmes (11 verges), tenant du levant audit sentier, du midi à la veuve Bartholomé, du couchant et du nord à Nicolas Bertholet.

7e. Lot. Une prairie sise en lieu dit les prés, de vingt-neuf perches 797 palmes (5 verges), tenant du levant à Arnold Stassart, du midi à M. de Dossin, du couchant à une ruelle qui conduit de Fléron dans lesdits prés, et du nord à Laurent Joyeux.

Une autre prairie sise au même lieu, de huit perches 719 palmes (2 verges), tenant du levant et du couchant à la veuve Henri Schivée, du midi à M. de Dossin, du nord au sentier qui conduit au moulin sous Fléron.

8e. Lot. Une prairie dite le Doyart contenant cinquante-six perches 672 palmes (13 verges), tenant du levant et du midi à Vincent Henveaux, du couchant et du nord à M. l'abbé Delsemme.

9e. Lot. Une prairie sise en lieu dit Puset, de cinquante-deux perches 313 palmes (12 verges), tenant du levant au chemin dit longue Hayouille, du midi à Guillaume Collette, du couchant aux représentans Remi Joyeux et du nord aux représentans Michel Moysse.

Aux conditions dont on peut prendre inspection chez Me. DEREUX, avoué, et en l'étude du notaire PAQUE.